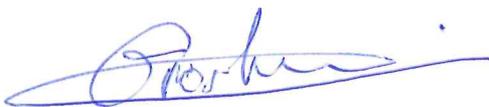


- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 4 610 € :
- À l'association paroissiale, commune de Sevelinges pour The Gospel Show, extérieur aux deux catalogues, le dimanche 28 septembre 2025. Montant des dépenses globales : 3 200 €, montant des dépenses artistiques : 1 800 €. Montant sollicité : 800 € (25 %). Proposition : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 800 € ;
- À l'association Familles Rurales, commune de Pouilly-sous-Charlieu pour le spectacle Comme tout le monde de la compagnie Mouche à Mouche issu du catalogue culturel de Charlieu-Belmont Communauté, le dimanche 5 octobre 2025. Montant des dépenses globales : 800 €. Montant des dépenses artistiques : 800 €. Montant sollicité : 640 € (80 %). Proposition : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 640 € ;
- À l'association Familles Rurales, commune de Saint-Denis-de-Cabanne pour le concert « En avant-scène », extérieur aux deux catalogues, le vendredi 10 octobre 2025. Montant des dépenses globales : 895,05 €. Montant des dépenses artistiques : 600 €. Montant sollicité : 300 € (50 %). Proposition : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 300 € ;
- À l'association Les Agroledas Boulevard, commune de La Gresle pour le concert folk acoustique du groupe The Fallen Birds, issu du catalogue culturel de Charlieu-Belmont Communauté, le dimanche 12 octobre 2025. Montant des dépenses globales : 1 910 €. Montant des dépenses artistiques : 1 200 €. Montant sollicité : 960 € (80 %). Proposition : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 960 € ;
- À l'association Saint-Eloi, commune de Chandon pour le concert folk acoustique du groupe The Fallen Birds, issu du catalogue culturel de Charlieu-Belmont Communauté, le vendredi 24 octobre 2025. Montant des dépenses globales : 1 615 €. Montant des dépenses artistiques : 1 200 €. Montant sollicité : 960 € (80 %). Proposition : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 960 € ;
- À l'association des Amis de l'orgue, commune de Charlieu pour le concert Chœur et orgue, extérieur aux deux catalogues, le dimanche 26 octobre 2025. Montant des dépenses globales : 1 650 €. Montant des dépenses artistiques : 1 200 €. Montant sollicité : 600 € (50 %). Proposition : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 600 € ;
- À l'association communale des Loisirs, commune d'Ecoche pour le gospel Altitude, extérieur aux deux catalogues, le samedi 6 décembre 2025. Montant des dépenses globales : 1 150 €, Montant des dépenses artistiques : 700 €. Montant sollicité : 350 € (50 %). Proposition : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 350 €.
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025